

CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES
SEANCE DU 23 MAI 2024

COMPTE RENDU

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt-quatre, le 23 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBAUT**, Maire, 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, Mme **CHUET** Céline, M. **SINSON** Daniel adjoints, Mme **SERIEYS** Véronique, Mme **BRIGOT** Andrée, M. **GAILLARD** Julien, M. **FRANCHET** Anthony (arrivé à 18 h 42), Mme **DANGER** Pascale, M. **POITOUX** Didier, M. **DE CARVALHO** Nicolas (arrivé à 18 h 44), Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie formant la majorité des membres en exercice.

Mme **SOUVENT** Charlène a donné procuration à Mme **ROUPILLARD** Laurence,

Mme **SIBOTTIER** Ophélie été élue secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

***FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VEHICULE**
ET LA PROTECTION DE LOCAUX MUNICIPAUX PAR UNE ALARME

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de projets d'acquisition de véhicule et d'installation d'alarmes destinées à protéger les locaux de la mairie et des services techniques.

PREND EN CONSIDERATION et **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,

DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de 47 400.00 € (quarante-sept mille quatre cents euros), d'une durée de 07 ans, au taux fixe de 3.96 %, avec des échéances constantes trimestrielles.

Frais de dossier : 150.00 Euros

CONFERE toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

***EXTENSION DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES :**
CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en la forme de la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131.12.2° du Code de la Commande Publique. Il rappelle que le coût prévisionnel de la dépense était estimé à 89 900.00 € H.T. Une

publication par voie dématérialisée sur la plateforme « pro-marchés publics » a été transmise le 02 avril 2024. Un envoi complémentaire a été fait le 03 avril 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 16 avril 2024 à 12 h 00.

Puis il présente l'analyse des offres rédigée par LAAAB, Maître d'œuvre, classant celles-ci au vu des critères de sélection définis par le règlement de la consultation.

Il est proposé à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes classées en première position :

N° de lot	Dénomination des entreprises	Montant H.T. du marché en €
01	LEVEQUE	8 270.00
02	APSM	50 000.00
03	PLAFETECH	9 580.40
04	BOURDEIX	5 325.00
05	BARDET SN	4 256.00
06	SRS	4 325.00
07	SPB	2 895.14
TOTAL		84 651.54

Il est également proposé de retenir l'option suivante :

Lot n° 2 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – SERRURERIE – MENUISERIES INTERIEURES

Option pour le remplacement de la porte donnant sur l'escalier : + 2 666.54 € H.T.

Le Conseil Municipal, **RETIENT les offres suivantes :**

Lot n° 1 – GROS ŒUVRE – MACONNERIE – DALLAGE – RESEAUX

Entreprise Sarl LEVEQUE BATIMENT dont le siège est à Billy (41130), 14 route de Blois pour un montant H.T. de 8 270.00 €

Lot n° 2 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – SERRURERIE – MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise Sas A.P.S.M. dont le siège est à Blois (41000) 20 Boulevard Joseph-Paul Boncour pour un montant H.T. de 52 666.54 € se décomposant en offre de base pour 50 000.00 € et option pour 2 666.54 €

Lot n°3 – PLATRIERIE – ISOLATION – PLAFONDS

Sarl PLAFETECH dont le siège est à Vineuil (41350), 202 route de Chambord pour un montant H.T. de 9 580.40 €

Lot n° 4 – ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE

Entreprise Sarl BOURDEIX dont le siège est à Valençay (36600), 1 Place de la Halle pour un montant H.T. de 5 325.00 €

Lot n° 5 – PLOMBERIE – SANITAIRE

Entreprise BARDET dont le siège est à Montrichard Val de Cher (41400) 14 Boulevard de l'Industrie pour un montant H.T. de 4 256.00 € incluant l'option pour ballon thermodynamique,

Lot n° 6 – REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCE

Entreprise SOCIETE REVETEMENT DE SOLS dont le siège est à Blois (41000), 122 rue Michel Bégon pour un montant H.T. de 4 325.00 €,

Lot n° 7 – PEINTURES NETTOYAGE

Entreprise SOCIETE DE PEINTURE BLESOISE dont le siège est à Vineuil (41350), 169 rue Le Verrier pour un montant H.T. de 2 895.14 €

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus précisés, effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

***DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE :**
EXAMEN DU DEVIS ETABLI PAR LA CHAMBRE DES METIERS
ET DE L'ARTISANAT ET LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

M. le Maire rappelle le souhait de cette assemblée d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce afin, notamment, de maintenir les activités commerciales déjà présentes sur le territoire communal. A cet effet le périmètre suivant a été repéré : rue des Soupirs, rue Paul Couton, Place Marguerite Jourdain, rue Jean Jaurès, rue Paul Verlaine et rue Anatole France.

Le dossier constitué par la commune doit comprendre une analyse de la situation du commerce et de l'artisanat à l'intérieur de ce périmètre. Aussi, M. le Maire a-t-il sollicité les Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie à l'effet d'effectuer cette analyse. Un devis comprenant l'étude, réalisée conjointement par les deux chambres consulaires, des caractéristiques démographiques, de l'emploi et des entreprises, une analyse de l'offre commerciale et artisanale, un point de situation économique des commerces et projets des exploitants ainsi que les conclusion et préconisation a été remis. Son montant s'élève à la somme de 1 950.00 € H.T., soit 2 340.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,
AUTORISE M. le Maire à signer ce devis.

***CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI**
NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
AU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des nécessités de service sur emploi non permanent dans le cadre des besoins ponctuels liés à un accroissement saisonnier d'activité, résultant notamment des congés annuels et de formation des agents statutaires de la collectivité, pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments au sein des services techniques,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au vu de l'article 332-23-2° pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du **15 juin au 15 septembre 2024**.

Les missions de l'agent recruté sont les suivantes : entretien de voirie et espaces verts, petits travaux d'entretien des bâtiments.

L'agent, qui devra être titulaire du permis B, sera rémunéré par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération selon les indices en vigueur.

***CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC TERRES DE LOIRE HABITAT**

L'assemblée décide de surseoir à sa décision dans l'attente de compléments d'information.

***LIEU INTERGENERATIONNEL : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS
POUR L'ESPACE « ENFANCE – JEUNESSE »**

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Cher Controis est susceptible d'apporter son concours financier à la création d'un lieu intergénérationnel en extérieur pour l'espace enfance – jeunesse dans le cadre de l'un de ses programmes dédiés. Le financement, plafonné à 30 000 € sur la mandature, porterait uniquement sur l'acquisition des structures, hors pose, et est limité à 50 % du reste à charge de la collectivité. M. le Maire précise que ce dossier a fait l'objet de l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2024 pour un montant de 26 455.40 €.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de création d'un lieu intergénérationnel en extérieur d'un coût de 69 987.25 € pour l'espace « enfance – jeunesse »
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** la subvention de la Communauté de Communes Val de cher Controis d'un montant le plus élevé possible,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents résultant de cette décision.

***SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2024**

Le Conseil Municipal,
Vu les demandes réceptionnées à ce jour,
Sur proposition de M. le Maire
Et à l'unanimité,

VOTE les subventions communales suivantes au titre de l'année 2024 :

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Dénomination de l'association ou organisme	Pour mémoire Subventions 2023	Subventions 2024
Association TOUR CYCLISTE DU LOIR ET CHER		165.00
CAT'ETOILES à Chabris	1 000.00	1 000.00
Fées pas ci, pas ça à Meusnes (M.A.M.)	1 000.00	1 000.00
MEUSNES in JAZZ à Meusnes	1 000.00	1 000.00
Union Musicale Selloise à Selles-sur-Cher	500.00	500.00
USEP (Petite rando élèves de CM2 MEUSNES)		320.00
TOTAL		3 985.00

Il est ici précisé que les conseillers municipaux membres d'associations subventionnées par la commune n'ont pas participé au débat, ni au vote.

***Organisation des Elections Européennes du Dimanche 9 Juin 2024**

La liste des assesseurs est établie pour cette journée d'élection Européenne

Ordre du jour épuisé.

Fin de séance à 20h06

